



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

financement

Question écrite n° 72512

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur la situation regrettable des retraités du secteur privé, qui ne perçoivent plus leur retraite que vers le 10 du mois suivant, date à laquelle s'ajoutent éventuellement les dates de valeurs bancaires. La mise en oeuvre du fonds de réserve des retraites devrait permettre, en priorité, d'abonder les organismes gestionnaires des retraites du secteur privé, l'ACOSS et la CNAV. Répondant à sa question écrite n° 20579 du 23 juin 2003, il lui avait indiqué, à propos de FRR, qu'« une réflexion devrait aboutir en 2005 à une mise en oeuvre de placements socialement responsables » (JO du 12 octobre 2004). Il apparaît qu'un placement de trésorerie en faveur des organismes gérant les retraites du secteur privé serait effectivement un « placement socialement responsable », afin que ces retraités soient à égalité avec ceux du secteur public. Il lui demande les perspectives de son action s'inspirant de cette proposition de progrès social.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72512

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 2005, page 8082